



SOMMAIRE

Point 36 de l'ordre du jour:

Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (suite):

- a) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine;  
b) Rapports du Secrétaire général . . . . . 1

Président: M. Carlet R. AUGUSTE (Haïti).

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (suite) [A/SPC/107; A/SPC/L.118 et Add.1, A/SPC/L.119 et Add.1, A/SPC/L.120]:

- a) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (A/5692, A/5707, A/5825 et Add.1, A/5932, A/5957);  
b) Rapports du Secrétaire général (A/5850 et Add.1, A/6025 et Add.1)

1. M. HILMY (République arabe unie) déclare que, en examinant le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (A/5957), la Commission politique spéciale se penche sur l'une des plus grandes tragédies de notre époque et sur l'un des plus graves problèmes qui se posent à l'ONU, car l'apartheid est un système qui non seulement prive la majorité de la population d'un pays de la jouissance de ses droits les plus élémentaires, mais viole également les principes qui régissent les relations internationales. Les gouvernements et peuples du monde, quelque différents que puissent être leurs intérêts, leurs cultures, leurs religions, leurs races et leurs tendances sont davantage unis pour condamner l'apartheid qu'ils ne l'ont été devant tout autre problème. Ce fait est illustré dans la déclaration de l'archevêque anglican du Cap, relative à la condamnation de Nelson Mandela et de sept autres personnes, et publiée dans le Times de Londres, le 31 juillet 1964. L'archevêque a déclaré que l'opinion publique mondiale condamnait les tentatives faites par le Gouvernement sud-africain pour imposer une politique raciale parfaitement immorale, et que son indignation montrait que c'était la nation sud-africaine et non ces hommes qui avait été condamnée. Le problème ne doit pas être isolé de son contexte, celui de la politique d'oppression raciale et de suprématie blanche qui est appliquée en Rhodésie du Sud, dans les colonies portugaises, en Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain. Seuls les Gouvernements de l'Afrique du

Sud et du Portugal prêtent assistance au régime Smith, au mépris de l'opinion publique mondiale et de tous les principes de la Charte des Nations Unies.

2. Les documents communiqués par le Comité spécial brossent tous le même tableau de la tyrannie de l'inhumanité et du régime nazi qui sévissent en Afrique du Sud. Cette situation a été résumée dans le rapport de la Commission III de la Conférence internationale des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, tenue à Londres en avril 1964; il y est dit, entre autres, que le Gouvernement sud-africain est à même d'obtenir l'appui de ses principaux partenaires commerciaux et que l'on s'attend à un redoublement de violence et des effusions de sang (voir A/5707, annexe 11, par. 29). Si le régime réussit à survivre, bien qu'il soit condamné par le monde entier, c'est, indubitablement, grâce à ceux qui retirent des avantages matériels de l'oppression et de l'exploitation des autochtones de l'Afrique du Sud, notamment à ces mêmes puissances qui entravent toute action efficace de la part de l'ONU. Il est hors de doute qu'il existe une relation étroite entre les bénéfices anormalement élevés que réalisent les investisseurs étrangers en Afrique du Sud et la poursuite de la politique d'apartheid. La République arabe unie a fidèlement appliqué toutes les résolutions des Nations Unies sur la question. M. Hilmy fait remarquer, à cet égard, que les dirigeants africains ont condamné la politique d'apartheid lors de leurs conférences de 1963, 1964 et 1965, et que la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire en 1964, a adopté une recommandation invitant tous les Etats à boycotter les marchandises sud-africaines et à interdire toute exportation à destination de l'Afrique du Sud.

3. Le rapport du Comité spécial démontre que les grands progrès économiques enregistrés récemment par l'Afrique du Sud sont imputables aux relations économiques que ce pays entretient avec un certain nombre de pays industrialisés, notamment le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Il est particulièrement frappant de voir combien le volume des investissements des sociétés internationales a augmenté depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1761 (XVII). M. Hilmy rappelle, à cet égard, une déclaration dans laquelle le Ministre sud-africain des affaires économiques indiquait que l'année 1965 se distinguerait par le volume de capital étranger entrant dans le pays et que les investisseurs étrangers redécouvraient le potentiel industriel et économique de l'Afrique du Sud (voir A/5932, par. 108). Les pays qui augmentent leurs investissements en Afrique du Sud et étendent leurs relations économiques avec ce pays aident le régime à acquérir l'autarcie et la puissance militaire qui lui permettront

de supporter les effets des sanctions économiques appliquées, au prix de grands sacrifices, par un certain nombre de pays. La délégation de la République arabe unie reconnaît, avec le Comité spécial, que ce sont au premier chef les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud qui sont responsables de l'échec des efforts des Nations Unies. Une lettre publiée dans le New York Times en juillet 1964 a préconisé le retrait de toute assistance aux dirigeants actuels d'Afrique du Sud, comme étant le seul moyen de surmonter les maux intolérables de l'apartheid. L'auteur de la lettre a poursuivi en disant que tout Américain ou toute institution américaine qui investissait dans une ou plusieurs sociétés américaines ayant des filiales en Afrique du Sud ou qui effectuait des dépôts dans l'une des principales banques ou agences d'investissement américaines de ce pays était associé à la politique d'apartheid du régime sud-africain, et que le moment était venu pour eux de faire en sorte que les entreprises qui les représentent se retirent d'une telle association.

4. Les événements qui se déroulent en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud montrent clairement qu'il est temps d'imposer des sanctions économiques. Etant donné la gravité de la menace que constitue la situation en Afrique du Sud, la délégation de la République arabe unie estime que l'Assemblée devrait, de toute urgence, prier les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud de respecter les décisions de l'ONU, et elle espère que le Conseil de sécurité sera invité à prendre les mesures nécessaires prévues au Chapitre VII de la Charte.

5. M. SHERIFIS (Chypre) propose que la déclaration du représentant de la République arabe unie soit publiée in extenso.

6. Le PRESIDENT déclare que, s'il n'entend pas d'objection, il considérera que la Commission approuve la proposition du représentant de Chypre.

7. M. BAROODY (Arabie Saoudite) dit qu'il a été profondément ému de lire, dans le rapport du Comité spécial (A/5957), le récit des souffrances et des humiliations infligées à la population non blanche d'Afrique du Sud par la minorité blanche fanatique, qui, apparemment, se croit supérieure, en raison de la couleur de sa peau. Les pharisiens racistes oublient que le flambeau de la civilisation a illuminé l'Afrique et l'Asie à une époque où leurs ancêtres étaient encore des barbares; ils oublient que tous les hommes appartiennent à la même espèce, l'homo sapiens; ils méconnaissent hypocritement les dogmes de leur propre église, qui enseignent que tous les hommes sont frères et recommandent aux fidèles d'aimer leur prochain. Les Sud-Africains blancs sont en fait les victimes d'une psychose collective; ils constituent une minorité de mégalomanes que l'on pourrait prendre en pitié ou en dérision et abandonner à eux-mêmes si leur folie ne les conduisait pas à opprimer la majorité non blanche.

8. Cette folie est contagieuse, car elle a gagné la Rhodésie du Sud: le régime Smith a fait la sourde oreille aux avertissements du Gouvernement britannique et a outrageusement fait fi des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Les racistes

blancs de Rhodésie et d'Afrique du Sud tuent et éliminent tous ceux qui s'insurgent contre la discrimination raciale, et si on les laisse poursuivre leur politique démentielle, rien ne les empêchera de former un axe redoutable en Afrique australe. Si l'ONU ne prend pas de mesures efficaces pour résoudre ce problème, les Etats africains et asiatiques seront finalement obligés de le faire, car ils se souviennent de l'exploitation et de l'humiliation dont ils ont été victimes pendant l'ère coloniale, et ils ne permettent pas que la dignité humaine soit impunément offensée par les racistes blancs arrogants.

9. La situation qui règne en Afrique australe est donc hérissée de dangers et risque d'avoir pour le monde entier des conséquences catastrophiques, si les Etats puissants ne prennent pas de mesures préventives radicales. Les puissances occidentales se sont contentées de condamner pieusement les racistes et n'ont pas voulu prendre de mesures efficaces contre la Rhodésie du Sud ou l'Afrique du Sud, prétendant que les blocus et les boycottages étaient impossibles. Le Danemark, cependant, a montré l'exemple en annonçant (476ème séance) qu'il était prêt à appuyer l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Il est vrai que ces sanctions porteront préjudice à l'économie de certains pays occidentaux, mais ce sont ces mêmes pays qui n'ont pas été capables de proposer des mesures de remplacement acceptables. La patience, la persuasion et la conciliation se sont révélées inefficaces, et toute demi-mesure donnerait aux racistes davantage de temps pour consolider leur position. Une action rapide et décisive s'impose donc, car les décisions prises récemment par les Etats africains montrent qu'autrement la situation en Afrique australe risquerait de s'aggraver rapidement.

10. On prétend que le Gouvernement du Royaume-Uni se trouve dans une position particulièrement peu enviable; il semble être mû par un désir sincère d'agir mais sait, d'autre part, que l'imposition de sanctions affecterait sérieusement ses milieux d'affaires. Pour échapper à ce dilemme, il lui suffirait de transférer à l'ONU la charge des responsabilités, comme il l'a fait pour la Palestine.

11. M. BARROMI (Israël), prenant la parole pour une motion d'ordre, fait observer que la question de Palestine n'a aucun rapport avec le point de l'ordre du jour dont est saisie la Commission.

12. Le PRESIDENT invite le représentant de l'Arabie Saoudite à s'en tenir à la question examinée.

13. M. BAROODY (Arabie Saoudite) dit qu'il a mentionné la Palestine entre parenthèses, à titre d'exemple. Le Royaume-Uni est en bons termes avec les Etats-Unis, comme avec l'Union soviétique, les deux principaux membres du Conseil de sécurité, qui sont les gardiens de la paix mondiale. Ces puissances ont réagi d'une manière identique lors de la crise de Suez, et pourraient résoudre le problème qui se pose en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud en adressant immédiatement un ultimatum sans échappatoire aux dirigeants blancs de ces deux pays. Si ces derniers se refusaient une fois de plus à modifier leur politique, les deux puissances auraient le droit de recourir à la force.

14. Ce serait évidemment un dernier recours, et l'on devrait d'abord épuiser toutes les autres possibilités. Le projet de résolution (A/SPC/L.118 et Add.1) devrait être adopté et appliqué dans tous ses détails. Il suggère également qu'on pourrait faire survoler l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud tous les jours pendant six mois ou un an, par des avions volant à haute altitude qui lanceraient des tracts exhortant la population à lutter contre les autorités jusqu'à ce que ces tyrans fanatiques abandonnent la partie. On devrait transmettre, à l'aide d'émetteurs puissants, des programmes de radio incitant le peuple à réclamer sa liberté et la restitution de ses droits. Tous les Etats Membres devraient refuser d'accorder des visas aux Blancs sud-africains et aux Blancs de la Rhodésie du Sud, les isolant ainsi dans les prisons qu'ils ont eux-mêmes créées, jusqu'à ce qu'ils amènent les dirigeants racistes à modifier leur politique inhumaine. Si aucune de ces mesures ne donnait de résultats, la Charte imposerait aux membres du Conseil de sécurité l'obligation d'agir, et les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient envoyer des parachutistes pour mater les racistes, en vue d'éviter un conflit mondial qui causerait à l'humanité des souffrances incalculables.

15. M. LICHTVELD (Pays-Bas) dit que le Royaume des Pays-Bas, où toutes les races vivent en harmonie, est opposé à tous les aspects de la politique d'apartheid. Le Surinam et les Antilles hollandaises, qui font tous deux partie du Royaume, ont des sociétés multiraciales, composées de personnes originaires de tous les continents, dont une très petite minorité blanche, et tous travaillent harmonieusement ensemble pour le bien de leur patrie commune. En se refusant à toute forme de discrimination raciale, ces territoires donnent la preuve que la coopération raciale et l'intégration sont possibles, et constituent ainsi un exemple pour l'Afrique du Sud, dont la doctrine d'apartheid est fondée sur l'hypothèse qu'une société composée de plusieurs races vivant en harmonie n'est pas viable et qu'elle conduirait inévitablement à la destruction de la minorité blanche dans ce pays.

16. Le Gouvernement et le peuple du Royaume des Pays-Bas considèrent l'apartheid comme contraire à leurs conditions de tolérance et de liberté individuelle, aux principes de base de la démocratie, aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la dignité des races non blanches, et estiment en fin de compte qu'elle est même contraire, à longue échéance, aux intérêts des Sud-Africains blancs eux-mêmes. Le Royaume des Pays-Bas est attaché au principe de l'égalité des droits et à celui d'un gouvernement basé sur le consentement des gouvernés. En conséquence, il souhaite voir s'établir en Afrique du Sud une société multiraciale; pour y parvenir, il faudrait que les différents secteurs de la population ouvrent un dialogue sur leur avenir commun. Aux Nations Unies, il a exprimé son opposition à l'apartheid avec une vigueur croissante, son attitude lors des débats de l'Assemblée et à l'occasion des décisions qui y ont été prises a reflété son inquiétude grandissante devant l'aggravation de la situation en Afrique du Sud. Il est particulièrement affligeant pour les Pays-Bas de savoir que la politique d'apartheid est pratiquée par une population qui est en partie

originaire de ce pays, car le peuple des Pays-Bas rejette précisément cette conception comme étant contraire à ses convictions les plus intimes, qui, pour lui, l'emportent sur tout lien de parenté.

17. Il est compréhensible qu'après 20 années de condamnations répétées de la politique d'apartheid, qui n'ont produit aucun changement dans l'attitude du Gouvernement sud-africain, les pays africains et plusieurs autres se sentent impatients et frustrés et insistent maintenant pour qu'on ait recours à des mesures efficaces telles que l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies et l'application de sanctions économiques. Cependant, de l'avis de la délégation des Pays-Bas, aucune de ces mesures ne serait appropriée ou ne mènerait à l'élimination de l'apartheid. Bien que la délégation sud-africaine ne participe pas aux débats de la Commission, il serait préférable que le pays qu'elle représente continue à faire partie de l'Organisation des Nations Unies au lieu d'en être expulsé, car l'influence exercée en fin de compte par l'opinion mondiale sur le Gouvernement sud-africain et son peuple est quelque chose qu'il ne faut pas sous-estimer. On devrait continuer sans fléchir de faire pression sur le régime, de manière ininterrompue, et pour que ces pressions aient le plus d'efficacité possible, elles devraient s'exercer dans le cadre des Nations Unies. Le Gouvernement des Pays-Bas estime que seule une action pacifique collective entreprise en vertu de la Charte pourrait convaincre le Gouvernement sud-africain de modifier sa politique. On ne gagnerait rien à soumettre ce gouvernement lui-même à l'apartheid en l'isolant du reste du monde. Il est difficile d'imaginer comment les Nations Unies pourraient convaincre l'Afrique du Sud de montrer plus de respect pour les principes établis par la Charte si elle se trouve en dehors de l'Organisation des Nations Unies au lieu d'en être un des Membres. En ce qui concerne la thèse de l'Afrique du Sud selon laquelle les Nations Unies ne sont pas compétentes pour examiner la question au titre du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, le Gouvernement des Pays-Bas est d'avis que la discrimination raciale telle qu'elle est pratiquée par les partisans de l'apartheid est indubitablement une question intéressant la communauté internationale.

18. Les Pays-Bas ont observé les deux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité demandant que soit appliqué un embargo sur les envois en Afrique du Sud d'armes, d'équipement, de matériel militaire et de machines destinées à leur fabrication, ainsi que les trois résolutions relatives à ce sujet, que l'Assemblée générale a adoptées à sa dix-huitième session. En particulier, les Pays-Bas ont largement contribué à l'assistance juridique pour la défense des personnes accusées de s'opposer à la politique d'apartheid. Ils accueillent donc avec faveur la suggestion qui figure dans le rapport du Comité spécial au sujet de la création d'un trust fund à cette fin, laquelle a été incorporée dans le projet de résolution A/SPC/L.119 et Add.1. La délégation des Pays-Bas votera en faveur de ce projet de résolution, étant entendu que le souci humanitaire primera à tout moment dans l'application des idées figurant dans ce texte.

19. Le Gouvernement des Pays-Bas est fermement convaincu que les délibérations futures de la Commission devraient viser au respect de la Charte et tendre à l'emploi de moyens pacifiques, et que la Commission devrait prendre conscience du fait qu'un changement de politique doit venir de l'intérieur et ne peut pas être imposé de l'extérieur. On devrait garder à l'esprit ces considérations lors des discussions ayant trait à la possibilité de sanctions économiques. Comme dans le passé, le Gouvernement des Pays-Bas estime que les sanctions ne sont pas un moyen approprié pour amener les Membres de l'Organisation des Nations Unies à changer leur politique intérieure. Il est convaincu qu'elles ne contribueraient en rien à faire changer d'avis l'Afrique du Sud ni à adoucir les souffrances de la population non blanche, et qu'elles pourraient nuire à l'économie de plusieurs autres pays plus qu'à celle de l'Afrique du Sud. En conséquence, il doute sérieusement qu'il existe des sanctions efficaces, exception faite des sanctions morales. En dehors de ces objections de caractère pratique, les Pays-Bas sont également opposés à l'application de sanctions économiques parce qu'ils estiment que seul le Conseil de sécurité a compétence pour déterminer si existent les conditions dont il est fait mention au Chapitre VII de la Charte qui justifient les sanctions appliquées, c'est-à-dire les menaces contre la paix. Comme le Conseil de sécurité n'a pas encore pris de décision sur ce point, le Gouvernement des Pays-Bas estime qu'une demande de recours aux sanctions ne serait fondée sur aucune raison valable.

20. En conclusion, la délégation néerlandaise désire lancer un pressant appel aux autres Membres pour qu'ils n'isolent pas l'Afrique du Sud et lui demande instamment, au contraire, de modifier sa politique.

21. M. DIOP (Sénégal) dit que l'absence de mesures véritablement efficaces contre l'apartheid, de la part de l'Organisation des Nations Unies, fait s'effriter peu à peu la grande confiance que les pays en voie de développement ont placée dans l'Organisation. Les droits de l'homme de 13 millions d'Africains sont violés systématiquement de façon de plus en plus grave. Le régime de Pretoria a impunément renforcé la sévérité des mesures prises contre la population non blanche et a durci son attitude de défi devant l'opinion publique. A ceux qui conseillent la patience et la persuasion, M. Diop ne peut que demander comment dissuader quelqu'un qui se dérobe obstinément au dialogue. Il existe une menace contre la paix; l'heure est venue d'agir.

22. La situation se dégrade de jour en jour. Le but de l'apartheid est d'asservir toute la population de couleur au profit d'une "race des maîtres". La délégation sénégalaise est plus préoccupée de l'application efficace des décisions de l'ONU que de l'adoption de nouvelles recommandations qui resteraient lettre morte. La raison pour laquelle les décisions antérieures n'ont pas été appliquées apparaît dans les remarques pertinentes du représentant du Maroc sur le rôle respectif que jouent les grandes et les petites puissances à l'Organisation des Nations Unies. La délégation sénégalaise considère que, en cette ère d'interdépendance universelle, tous les peuples sans exception ont une contribution irremplaçable à appor-

ter à l'édification de la civilisation de l'univers. La petitesse d'esprit des alliés de Pretoria les empêche de comprendre combien la politique d'apartheid est pernicieuse pour le monde entier.

23. Pour ce qui le concerne, M. Verwoerd agit de manière efficace. L'Organisation des Nations Unies, qui a déclaré criminelle la politique d'apartheid, doit à son tour agir avec efficacité. Le processus d'émancipation des peuples colonisés, qui s'est déclenché au lendemain de la seconde guerre mondiale, s'est ralenti. On croirait qu'une association d'anciennes puissances coloniales s'est juré non seulement de freiner le mouvement de libération, mais de rétablir la colonisation sous de nouvelles formes. Toutefois, l'ONU peut montrer certains résultats positifs qu'elle a obtenus dans la lutte contre l'apartheid. L'opinion mondiale a été avisée et bien informée des dangers de l'apartheid, et soutient l'action de l'ONU dans ce domaine. Des gens appartenant à beaucoup de races et de pays différents ont contribué à soulager les victimes blanches et non blanches de l'apartheid. La délégation sénégalaise remercie tous ces bienfaiteurs, dont l'aide a un prix qui ne peut pas s'évaluer uniquement par des chiffres. Les sentiments de solidarité ainsi créés entre les Nations Unies et les victimes de l'apartheid contribuent à consolider au sein de l'Organisation la volonté de coopérer harmonieusement pour la cause de tous les peuples persécutés.

24. Dans cette grande lutte pour éliminer l'apartheid, le rapport du Comité spécial (A/5957) est particulièrement précieux, et M. Diop désire féliciter le Président et le Rapporteur de leur excellent travail. Il appuie sans réserve les recommandations présentées dans le rapport et espère que les projets de résolution (A/SPC/L.118 et Add.1 et A/SPC/L.119 et Add.1), dont le Sénégal est l'un des auteurs, seront non seulement adoptés à une large majorité, mais seront efficacement traduits dans les faits.

25. M. GOLSALA (Tchad) exprime sa déception devant la déclaration prononcée par le représentant des Pays-Bas. Au moment où la Commission s'efforce de prendre des mesures positives pour parvenir à ses buts, quelques délégations essaient encore de l'en détourner en ne considérant égoïstement que leur propre intérêt. Le peuple d'Afrique et l'humanité en général ne peuvent plus tolérer la politique d'apartheid. Si l'Organisation des Nations Unies a échoué dans ses efforts pour régler le problème, c'est parce que certains Etats Membres industrialisés, qui sont également membres permanents du Conseil de sécurité, soutiennent le gouvernement raciste d'Afrique du Sud. Le but avoué des défenseurs de l'apartheid est de reconquérir l'Afrique tout entière et de rétablir le régime de l'esclavage.

26. Les puissances occidentales ont conseillé la patience et la tolérance. Elles ont argué que la situation n'était pas aussi mauvaise qu'il le semblait et ont attiré l'attention sur les contributions versées en faveur des victimes. Elles ont également dit que l'Organisation des Nations Unies était trop faible pour agir efficacement. En même temps, elles ont investi des capitaux en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, et fourni des armes à ces pays. Mais cela ne trompe pas les Africains, qui sont décidés à se débarrasser

de l'apartheid dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine.

27. Pour renforcer son régime, le Gouvernement sud-africain encourage l'immigration européenne. Des repris de justice et des criminels sont amenés en Afrique du Sud pour exterminer les Africains. La haine des racistes s'étend à l'Amérique latine et à l'Asie, avec la seule exception du Japon. M. Golsala désire, par contraste, rappeler à la Commission les paroles de paix adressées à l'Assemblée générale par Sa Sainteté le pape Paul VI (1347ème séance plénière).

28. L'Afrique australe subit une nouvelle colonisation dirigée de Salisbury, de Pretoria et des territoires portugais. Le représentant du Portugal a dit que son gouvernement était prêt à collaborer avec tous ses voisins, y compris les pays africains. Un Etat européen ne peut pas avoir de frontières communes avec un pays africain. L'empire africain du Portugal n'existera bientôt plus.

29. Les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud s'opposent à l'application de sanctions, ce qui est le seul moyen de résoudre le problème. Cependant, la Charte des Nations Unies autorise ces sanctions, et aucun obstacle ne pourra les empêcher. C'est pourquoi M. Golsala appuie les recommandations présentées dans le rapport du Comité spécial et rend hommage à son président et à son rapporteur pour leur excellent travail.

30. Il espère que les projets de résolutions A/SPC/L.118 et Add.1 et A/SPC/L.119 et Add.1 seront adoptés à l'unanimité. Il n'est plus besoin de redire la compétence de l'ONU. Elle doit prendre des mesures positives contre le régime nazi d'Afrique du Sud et décréter un embargo sur le pétrole ainsi qu'un blocus commercial, financier et économique.

31. M. XYDIS (Grèce) dit que son pays est hostile à toutes les formes de discrimination et appuie le principe du gouvernement par la majorité. C'est pourquoi la Grèce considère la politique d'apartheid comme une violation condamnable et dangereuse de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, c'est une politique vaine, vouée à la longue à l'échec. Malheureusement, elle menace de détruire non seulement ses défenseurs mais des milliers de victimes innocentes.

32. La Grèce a maintes fois essayé de faire connaître ses vues aux dirigeants de l'Afrique du Sud, non seulement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, mais par des voies bilatérales. Mais ces expressions d'inquiétude n'ont pas reçu d'écho. Le Gouvernement sud-africain ne veut pas entendre la vérité, ce qui explique pourquoi ses représentants n'assistent pas aux débats. L'absence de l'Afrique du Sud ne peut être interprétée que comme un aveu de culpabilité.

33. Sur une question qui concerne la dignité essentielle de l'homme civilisé, des objections de procédure fondées sur la compétence propre à un pays ou la souveraineté nationale sont inacceptables. La question de l'apartheid concerne le monde entier. Il est clair, d'après les témoignages qui ont été présentés à

la Commission, que la situation en Afrique du Sud se dégrade. L'existence politique, spirituelle et même matérielle de 13 millions d'Africains est en danger. Il existe une menace véritable à la paix, comme le Gouvernement sud-africain lui-même l'a reconnu en multipliant son budget militaire par cinq et demi au cours des sept dernières années. Il a acheté à différents pays, dont certains sont malheureusement Membres de l'Organisation, des armes et du matériel en quantités hors de proportion avec les menaces extérieures qui pourraient exister. L'heure est venue pour l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures sérieuses pour prévenir un désastre.

34. La Grèce a déjà pris des mesures en application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et appuiera de nouvelles résolutions condamnant l'apartheid et proposant une action efficace pour défendre la vie et la dignité de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants contre l'intolérance et le fanatisme. Parmi les projets de résolution qui ont été proposés, la délégation grecque sera favorable à ceux qui n'imposent pas de nouveaux fardeaux à la population d'Afrique du Sud mais qui tendent à atténuer, sinon à annuler, les mesures inhumaines prises par le Gouvernement sud-africain. En conclusion, M. Xydis se réserve le droit de participer au débat sur les projets de résolution et d'expliquer son vote soit à la Commission soit à l'Assemblée générale.

35. M. NEKROUF (Maroc), rappelant la déclaration faite par le représentant de la Tunisie (478ème séance) lorsqu'il a présenté le projet de résolution A/SPC/L.120, désire préciser que sa délégation ne critique pas la délégation sud-africaine pour son absence, mais plutôt pour son refus délibéré de collaborer avec les autres membres de la Commission, dont le seul désir est de rechercher une solution pacifique au problème de l'apartheid avant qu'il ne soit trop tard.

36. Après le vote de la Commission sur les projets de résolution A/SPC/L.118 et Add.1 et A/SPC/L.119 et Add.1, les auteurs du projet de résolution A/SPC/L.120 décideront s'ils souhaitent ou non demander un vote sur ce texte.

37. M. NORTON DE MATOS (Portugal) dit qu'il désire nier catégoriquement, une fois de plus, que son gouvernement ait conclu ce que certains représentants ont appelé une "alliance impie" avec la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Certains orateurs sont allés jusqu'à douter de la sincérité de la politique raciale de son gouvernement. Les coutumes portugaises montrent que le Gouvernement portugais et la nation portugaise soutiennent le principe de l'égalité de toutes les races et que la politique du Portugal est fondée sur ce principe.

38. M. GOLSALA (Tchad) pense qu'il suffit aux membres de la Commission de se rappeler l'attitude du Portugal à l'égard de la situation en Rhodésie du Sud pour juger de la sincérité des déclarations de ce pays quand il affirme qu'il respecte le principe de l'égalité raciale.

La séance est levée à 13 h 15.

